



TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 mai 2019

Présents : Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS

➡ RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2018/2019

Les relevés de compte n°4 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le lundi 15 avril 2019 et étaient à régler au plus tard le jeudi 2 mai 2019. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au **mercredi 29 mai 2019**. Sans régularisation de votre part vos équipes seront suspendues de toutes compétitions.

Clubs Libres

525631 MIONS A.L
 545631 OLYMPIQUE VIENNOIS
 549983 ST JEAN VILLEURBANNE AS
 590353 A.S.LYONNAISE REP.DEMOCR. CONGO

➡ COMMISSION DES FINANCES DU 28/05/19

Présents : Pascal PARENT - Mylène CHAUVOT - Farid DJEBAR – Serge GOURDAIN - Michel BLANCHARD - Patrick PINTI (représentant des Clubs) - Luc THOMAS (représentant des Clubs)

Excusés : Arsène MEYER - François LOPEZ - Franck BALANDRAS

Assistent : Anne Lise RICHARD - Virginie MAYOUE

La Commission des Finances s'est réunie le 28 mai 2019 en présence des représentants des Clubs afin d'établir le budget prévisionnel 2019/2020 du District de Lyon et du Rhône de Football ainsi que les tarifs 2019/2020 ci-dessous qui seront proposés aux Clubs à l'AG du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES.

TARIFS		2018/2019	2019/2020
CLUBS			
COTISATIONS			
	<i>Club libre</i>		
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	IDEM
	Cotisation Clubs moins de 250 licenciés	90,00	
	Cotisation Clubs plus de 250 licenciés	130,00	
	Frais de gestion	80,00	
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique		70,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"		95,00
	<i>Club Foot Diversifié (Futsal - Foot Entreprise - Foot Loisirs)</i>		
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*	IDEM
	Cotisation	90,00	
	Frais de gestion	80,00	
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique		70,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"		95,00
ANNUAIRES			
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	56,00	IDEM
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	41,00	
	Annuaire supplémentaire	25,00	



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

ENGAGEMENTS			
	Championnats		
	Seniors D1/D2	47,00	IDEM
	Seniors Autres séries	38,00	
	Jeunes D1/D2	17,00	
	Jeunes Autres séries	15,00	
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	33,00	
	Féminines Jeunes à 11	16,00	
	Féminines Jeunes à 8	14,00	
	U13	12,00	
	U11	11,00	
	U7/U9	7,00	
	Foot Loisirs à 11	37,00	
	Foot Loisirs à 8	18,00	
	Foot Entreprise à 11	37,00	
	Foot Entreprise à 8	18,00	
	Futsal D1/D2	47,00	
	Futsal Autres séries	38,00	
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00	
	Pratique Jeunes Futsal U13	12,00	
	Pratique Jeunes Futsal U11	11,00	
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	7,00	
	Coupes		
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	45,00	IDEM
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	45,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	28,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	23,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	19,00	
	Coupe de Groupement U13	15,00	
	Coupe VIAL (Féminine)	35,00	
	Coupe Loisirs	45,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	45,00	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	28,00	

TARIFS		2018/2019	2019/2020
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	42,00	IDEM
	Coupe Foot Entreprise à 8	28,00	

FORFAITS			
	Championnats		
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €)	47,00	IDEM
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €)	82,00	
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	165,00	
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	335,00	
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	165,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	335,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00	
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	335,00	
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	500,00	
	Coupes (District et Groupement)		
1) Seniors/Vétérans/	16ème de finale et tours précédents	47,00	



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	56,00	IDEM
	1/4 de finale	90,00	
	1/2 finale	178,00	
	Finale	390,00	
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	47,00	
	1/4 de finale	56,00	
	1/2 finale	90,00	
	Finale	206,00	
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	47,00	
	1/2 finale	72,00	
	Finale	206,00	
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	47,00	
	Forfait 1/2 finale et finale	90,00	
DISCIPLINE			
a) Joueur	AVERTISSEMENTS		IDEM
	Carton blanc	GRATUIT	
	1er avertissement	9,00	
	2ème avertissement	13,00	
	3ème avertissement (match ferme)	41,00	
	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	41,00	
	Récidive	62,00	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	52,00	
	Récidive	75,00	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00	
	Récidive	100,00	
	Hors match	75,00	IDEM
	Récidive	100,00	
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	9,00	
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	63,00	
	Récidive	88,00	
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE		IDEM
	1er incident	258,00	
	2ème incident	500,00	

TARIFS		2018/2019	2019/2020	
	3ème incident	865,00	IDEM	
d) Foot à effectif réduit	1er incident	86,00		
	2ème incident	170,00		
	3ème incident	300,00		
ADMINISTRATIF				
AMENDES				
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	124,00	IDEM	
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	93,00		
	Non retour de documents administratifs	82,00		
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	180,00		
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année		31,00
		2ème année		62,00
		3ème année		93,00
		4ème année et plus		124,00



Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	13,00	IDEM	
Absence de diplômes fédéraux pour les D1	22,00		
Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00		
Remboursement de la réclamation par le club perdant	51,00		
Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00 (forfait)		
Participation d'un joueur suspendu à un match	72,00		
Joueur non qualifié	62,00		
Mauvaise police de terrain, autres...	115,00		
Mauvaise tenue des supporters	125,00		
Match joué sur terrain non classé	57,00		
Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	8,00		
Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00		
Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	170,00		
Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	13,00		
Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00		
Licence manquante au 1er novembre (par licence)	7,00		
Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00		IDEM
Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00		
Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00		
Fausse identité	618,00		
Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	464,00		
Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00		
Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00		
Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00		
AMENDES GROUPEMENTS			
Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	4,00	IDEM	
Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	21,00		
Forfait général Foot d'Animation	83,00		
Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00		

TARIFS		2018/2019	2019/2020
Mauvaise destination feuille de match	13,00	IDEM	
Absence à AG de groupement	93,00		
Absence réunion Foot d'Animation	38,00		
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2,00	IDEM	
Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30,00		
TOURNOIS			
Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	21,00	IDEM	
Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	26,00		
Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT		
Tournoi organisé sans homologation du District	150,00		
Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200,00		



PV 436 DU MERCREDI 29 MAI 2019

ARBITRES			
Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres		32,00	IDEM
Non envoi rapport suite à carton rouge		26,00	
Amende pour trop perçu		26,00	
Amende pour trop perçu - Récidive		41,00	
Amende pour trop perçu - Multi-récidive		93,00	
Absence match avec observateur		41,00	
Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines		60,00	
Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines		150,00	
Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)		55,00	
Cotisation Arbitre Ligue - FFF		34,00	35,00
EDUCATEURS			
Formations modulaires 16 h (sans hébergement) Modules U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15		70,00	IDEM
Formations modulaires (avec hébergement) Modules U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15		100,00	
Formations modulaires 8 h (sans hébergement)	Sans repas	15,00	
Modules U7	Avec repas	31,00	
EFF1		155,00	
EFF2		280,00	
EFF3		280,00	
EFF4		155,00	
CFF sans hébergement			170,00
CFF avec hébergement			295,00
Formation Responsable Technique		70,00	IDEM
Stage Gardiens de but et Futsal		70,00	
CFF UFRSTAPS		170,00	
Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"		90,00	
Formations CDIP		GRATUIT	
Inscription examen		30,00	
BAREME KILOMETRIQUE			
Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)		0,400	IDEM
Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)		0,400	
Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)		0,400	

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.